UNION INTERPARLEMENTAIRE



INTER-PARLIAMENTARY UNION

5, CHEMIN DU POMMIER CASE POSTALE 330 1218 LE GRAND SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50
FAX (41.22) 919 41 60
E-MAIL postbox@mail.ipu.org
ADR. TELEGR. INTERPARLEMENT GENEVE

Réunion parlementaire sur l'état de droit

Genève, le 30 juillet 2012

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'une réunion sur le thème *Parlements et état de droit : vers la justice pour tous* se tiendra à l'Organisation des Nations Unies à New York dans l'après-midi du mercredi 26 septembre.

Le thème retenu pour cette réunion renvoie à celui d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale qui se tiendra le lundi 24 septembre. Cette dernière devrait se conclure par l'adoption d'une déclaration politique énonçant les grands principes de l'état de droit et indiquant comment ils doivent s'appliquer aux niveaux national et international.

L'idée que nul - individu ou institution - n'est au-dessus des lois, que la loi s'applique également à tous, sans distinction de statut social ou économique, et que chacun peut invoquer la loi pour obtenir réparation, est au cœur de la notion d'état de droit. C'est aussi l'un des principes moteurs de la démocratie et, partant, un axe majeur des travaux de l'UIP.

Le texte de la Déclaration, en cours de rédaction à l'Organisation des Nations Unies, devra faire la synthèse des nombreux éléments épars du débat sur l'état de droit au niveau mondial. Elle devra contribuer à apporter à ce qui n'est pour l'instant qu'un débat légaliste étroitement circonscrit une dimension plus politique, porteuse de profondes répercussions pour l'Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres.

Un avant-projet de déclaration a été présenté il y a quelques semaines mais il a rapidement suscité l'opposition de plusieurs membres, démontrant ainsi qu'un long chemin reste à parcourir pour faire émerger une vision commune de ce qu'est la gouvernance démocratique dans l'état de droit. Face à un tel enjeu, l'UIP suit ce débat de très près et a invité les négociateurs de la Déclaration à réfléchir aux aspects de cette problématique qui mettent en jeu directement le rôle du Parlement en tant que principale institution chargée de l'élaboration des lois.

La réunion parlementaire, qui est organisée conjointement avec l'Organisation internationale de droit du développement (IDLO), bénéficie du parrainage de la Mission permanente de l'Italie auprès des Nations Unies. Elle se tiendra de 15 à 18 heures dans la salle de conférence 3 du bâtiment situé sur la pelouse nord du Siège de l'ONU. L'interprétation sera assurée en anglais, espagnol et français. Le programme provisoire et des informations pratiques sur la réunion seront affichés sur le site de l'UIP à la fin août.

Comme à l'accoutumée, la réunion s'adresse exclusivement aux parlementaires présents à l'ouverture de la session de l'Assemblée générale en tant que membres dûment accrédités de leurs délégations nationales. Toutefois, étant donné l'importance particulière de ce débat pour l'UIP et pour nos Membres en général, j'espère qu'il vous sera possible de veiller à ce que votre parlement soit représenté au sein de la délégation de votre pays.

En guise de conclusion, je saisis cette occasion pour vous faire savoir que la prochaine **Audition** parlementaire annuelle à l'Organisation des Nations Unies se tiendra les 6 et 7 décembre. Nous sommes actuellement en pourparlers avec le Président élu de l'Assemblée générale, le ministre serbe Vuk Jeremic, à propos du thème qui sera retenu pour l'Audition. Plus amples informations sur ce point vous seront communiquées en septembre.

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu accorder à la présente et vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Anders B. Johnsson Secrétaire général